

Paris 7 December, 1
 K. L. 7 Dec. 1881

I Entretien avec M^r Gambetta

Le 7 Décembre 1881, M^r Ruchonnet, chef du Département fédéral du Commerce, et M^r Kern, Ministre de Suisse à Paris, se sont rendus, accompagnés de M^r le Conseiller de Légation Lardy, chez M^r Gambetta, Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères — Ils ont été reçus à 9 h¹/₂ du matin.

Après un échange de compliments et après un exposé fait par M^r le Ministre de Suisse des motifs qui avaient engagé le Conseil Fédéral à charger le Chef du Département fédéral du Commerce d'une mission spéciale à Paris, M^r Ruchonnet s'est exprimé à peu près comme suit.

La nouvelle Constitution fédérale a augmenté dans une très-large mesure en 1874 les attributions du pouvoir central. En Suisse, on ne peut le nier, on est cantonaliste, et c'est le cas même de ceux qui se croient centralisateurs. Aussi, en même temps qu'on augmentait les charges du pouvoir fédéral, on ne lui donnait pas les ressources indispensables pour faire face à ses nouvelles attributions. Les institutions nouvelles dont le germe a été déposé dans la Constitution de 1874



sont nombreuses et importantes. Dans le domaine militaire les Cantons ont été déchargés de la presque totalité de leurs obligations et, pour l'infanterie seule, les dépenses du pouvoir central ont augmenté de plusieurs millions.

Les endiguements de fleuves et les subventions aux travaux publics n'intéressent une partie considérable de la Suisse, absorbent et doivent absorber chaque année des sommes plus considérables. — Le reboisement exige également de la part de la Confédération de grands sacrifices, et un projet de loi, qui va être déposé sur le bureau des Chambres, propose, de ce chef, ^{des endiguements} une dépense d'environ 3 millions. — L'école polytechnique fédérale voit ses dépenses s'accroître chaque année. — L'unification de parties importantes de la procédure civile et du droit civil et commercial, nécessitera dans un avenir plus ou moins rapproché, la fondation d'une Université fédérale, prévue depuis 1848. — L'extension des compétences du pouvoir central en ce qui concerne l'instruction primaire, la non-confessionnalité des écoles et la surveillance de certaines parties de l'instruction publique dans les Cantons, — peuvent provoquer, sous forme de fondation d'écoles normales d'instituteurs ou autrement, des dépenses assez sérieuses. — Pour l'agriculture, l'amélioration de la race chevaline et du bétail bovin provoqueront aussi d'importantes dépenses. — Dans tous les domaines, en un mot, le pouvoir fédéral a reçu mandat de faire des dépenses et on ne lui a guère donné, en échange, que

que la moitié de la taxe sur les individus —
exemptés du service militaire. — La Suisse est
donc obligée de recourir aux douanes.

Qu'est-ce que ce tarif de 1878, qui a paru
provoquer de si vives résistances de la part
de MM les Commissaires français? — C'est le
tarif le plus libéral du Continent. Un pourcent
sur les matières premières, 2% sur les articles
mi-fabriqués, 3% sur les produits fabriqués,
5% sur les confections, 10% sur les articles de
luxe — c'est presque un tarif de statistique, +
La France, qui vient de traiter avec l'Italie
et avec la Belgique sur des bases trois ou
quatre fois plus défavorables, semble
difficilement pouvoir se refuser à traiter dans
ces conditions avec la Suisse. — Si des erreurs
ont été commises, si involontairement on
a dépassé les taux ci-dessus en les traduisant
en droits au poids, nous sommes prêts à les
rectifier, nous sommes prêts également à sacrifier
tous les droits un peu élevés, frappant les objets
d'une grande valeur et d'un petit volume, parceque
nous n'avons pas une police suffisante à la
frontière pour empêcher la contrebande. — Nous
repoussons toute arrière pensée protectionniste.
Notre tarif a été et doit demeurer fiscal et le
propre du protectionnisme est de faire
disparaître les recettes à la frontière pour
développer la production nationale. Nous
sommes obligés — et c'est là une condition de
l'existence même et du développement de la
Confédération suisse — de nous procurer
par les douanes un supplément de recettes
évalué par les optimistes à trois millions
et demi et par les pessimistes à cinq millions.

Nous avons reçu des Chambres, par le tarif de 1878, une
direction, pour les négociations avec les Etats étrangers,
et nous ne pouvons renouer à une base qui nous a

+ Sauf pour les articles de luxe, où l'on a desquels
nous sommes prêts à faire d'importantes
concessions pour éviter la fraude.

4

le tarif de 1878 comme base de la discussion pour le régime des marchandises.
 M. Ruchonnet. Les franchises à l'entrée en franchise.
 (voir pag. 8 des procès verbaux officiels.)
 n. 7-9.

été indiquée par le pouvoir législatif.

M. Gambetta. Il m'a été rapporté que cette base n'avait jamais été formellement acceptée par nous.

M. Kapp. nous l'avions constatée dès la première séance. Il nous paraît difficile de supposer, que la France persiste à nous refuser les ressources indispensables pour la marche et le développement régulier de nos institutions. Nous sommes prêts, d'ailleurs, pour faciliter une entente, à faire de larges concessions sur les taux du tarif de 1878, pour autant qu'il s'agira d'articles ayant une importance réelle pour l'exportation française. Nous sommes prêts à chercher le complément de recettes dont nous avons un besoin absolu, dans les articles que tous les Etats européens considèrent comme destinés à alimenter leur budget: tabacs, alcools, vins et dans les articles qui n'ont pas d'importance sérieuse pour l'exportation française. Nous désirons rechercher en commun avec les négociateurs français ces articles et, si nous n'obtenons de la sorte un résultat financier suffisant, à nous montrer faciles sur le reste du tarif. Nous estimons, en agissant ainsi, proposer à la France des bases équitables et nous avons la confiance qu'elles pourront être acceptées par le Gouvernement de la République.

M. Gambetta.

Je comprends et je m'explique parfaitement votre situation. Vous voulez un tarif financier. Je ne suis pas prêt à entrer en discussion détaillée avec vous. J'avais dit la semaine dernière à M. Kern, que je pourrais seulement le faire pendant les vacances parlementaires. Je ne suppose pas que les Chambres se réunissent cette semaine. Je vous propose donc de reprendre l'entretien vers le milieu de la semaine prochaine.

6.

d'expliquer, pourquoi un vote définitif n'a pas encore eue lieu sur ce tarif. Et diverses reprises depuis trois ans, ce vote définitif a été demandé; en Suisse, comme ailleurs, il y a des protectionnistes nombreux et puissants. Si le tarif avait été définitif, s'il avait reçu la sanction plébiscitaire, il eût été infiniment plus difficile de faire des concessions aux États étrangers, le parti du libre échange l'a compris et c'est pour cela qu'au mois de juin, encore, il a réussi à obtenir l'ajournement du vote en deuxième lecture. La France et les autres États contractants ne peuvent donc que se féliciter de la situation actuelle. Si les négociations devaient s'échouer, on pourrait craindre un développement considérable de l'esprit protectionniste et, une fois le nouveau tarif voté, une difficulté extrême de reprendre les négociations.

M. Gambetta.

Nous en sommes réduits là nous-mêmes, et un peu partout sur le Continent et même en Angleterre il faut compter avec les protectionnistes. Dans nos Chambres, on nous fait déjà des difficultés pour quelques relevements à l'entrée à l'Italie. Nous devons compter avec notre Parlement et nous devons y regarder de très-près avant de consentir à des relevements de droits. La question doit être examinée mûrement. Cet examen détaillé, je le répète, ne peut pas avoir lieu pendant que nos Chambres sont encore réunies, mais nous pourrions y procéder la semaine prochaine, avec

le concours de M Rouvier, Ministre du Commerce.

M Kern.

Si j'ai insisté, à la demande de M le Président de la Confédération, pour que M Ruchonnet fût avoir l'honneur de vous entretenir, sans plus de retard, c'est que les Chambres fédérales viennent de se réunir pour une session d'environ trois semaines et qu'il importait au Gouvernement fédéral de savoir avant leur séparation, s'il était possible d'arriver à une entente. Si vous le voulez bien, nous chercherons dans des entretiens avec M Rouvier, à étudier en commun les bases de cette entente, avant de vous revoir la semaine prochaine. —

M Gambetta.

Je suis parfaitement d'accord avec ce mode de procéder. —

La suite de l'entretien a porté sur la question d'Annemasse et fera l'objet d'un rapport spécial.